

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 29 mars 2018

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 22 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 RATIER Joël		
Vice-présidents		
2 ROUGIER Jean-Marie	5 TUYERAS Sylvie	8 ALLARD Jean-Luc
3 ALLARD Pierre	6 GRANET Jean-Pierre	9 NEBOUT-LACOURARIE Martine
4 LACROIX Philippe	7 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
10 BEIGE Laurence	16 MAGDZIAK Nadia	22 SOULIMAN COURIVAUD Aude
11 BERTRAND Jacques	17 MANDON Francis	23 SOURY Luigia
12 BRANDY Claude	18 PFRIMMER-PICHON Joëlle	24 TRICARD Hélène
13 CHAZELAS Laurence	19 PIERREFICHE Josiane	25 VALLAT Josette
14 GANDOIS Philippe	20 REJASSE Jocelyne	
15 GRANET Thierry	21 SOULAT Annie	

PROCURATIONS		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BRANDY Claude, conseiller communautaire		
COUTET Claudine, conseillère communautaire, à GANDOIS Philippe, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère communautaire		
DUCHAMBON Jean, vice-président, à BEIGE Laurence, conseillère communautaire		
LALANDE Olivier, conseiller communautaire, à ROUGIER Jean-Marie, vice-président		
MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS		
DARDILHAC Annie, vice-présidente, excusée représentée par VALLAT Josette, conseillère communautaire		
CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, excusé représenté par MAGDZIAK Nadia, conseillère communautaire		

EXCUSÉS		
BALLEY Christine, conseillère communautaire		
BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire		
DELORD Mylène, conseillère communautaire		
GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Francis MANDON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 31
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2018/105 – VENTE DE TERRAIN SIS A ORADOUR-SUR-GLANE, ZA DE PUY GAILLARD A L'ENTREPRISE CHIMIREC DELVERT

Considérant que la compétence développement et aménagement économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
Considérant que l'entreprise CHIMIREC DELVERT, sise rue de la Viaube, à Jaunay-Clan (86130) a sollicité la communauté de communes en vue de l'acquisition de terrains situés sur la ZA de Puy Gaillard, à Oradour-sur-Glane, cadastrés AW 285 et AW 302, d'une superficie totale de 25 793 m², afin d'y implanter une activité industrielle,
Considérant l'avis des domaines en date du 15 septembre 2017,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accepter la vente de ces terrains à l'entreprise CHIMIREC DELVERT, au prix de 6 € TTC le m²,
- d'autoriser le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ACCEPTE la vente desdits terrains à l'entreprise CHIMIREC DELVERT, au prix de 6 € TTC le m².
- DESIGNER Maître Kim, notaire à Oradour-sur-Glane, pour rédiger l'acte authentique de vente.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente.
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Joël RATIER



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 5 AVR. 2018



Délibération publiée et certifiée exécutoire
le 16.04.2018

Le Président

Joël RATIER

